



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations**
Service des politiques de jeunesse, sports, vie associative et solidarité

La Préfète d'Eure-et-Loir Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Eure-et-Loir ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : – Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2020, *la médaille de bronze* de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Madame Jacqueline GALLOT épouse RIVIERE,
28000 Chartres

❖ Monsieur Gilles OSBERT,
28170 Neuville la Mare

❖ Madame Michelle MASY épouse ROUZEAU,
28500 Vernouillet

❖ Madame Christine BRIOT épouse JOUEN,
28130 Hanches

❖ Madame Marie-José CLARYSSE épouse SEBBAN,
28000 Chartres

❖ Monsieur Loïc DEBRAS,
28410 Goussainville

❖ Madame Martine DOMINON épouse GARNIER,
78120 Rambouillet

❖ Monsieur Michel LAIZEAU,
28170 Châteauneuf en Thymerais

❖ Madame Morgane LEGRAND,
28110 Lucé

❖ Madame Nicole MALATERRE épouse GLAAS,
28500 Vernouillet

❖ Monsieur Alain PERTHUIS,
28500 Garnay

❖ Monsieur Olivier ROUCHES,
34000 Montpellier

❖ Monsieur Dominique MARTIN,
28300 Champhol

❖ Madame Valérie QUETEL épouse DARSEL,
28300 Bailleur l'Evêque

❖ Monsieur Renaud LEROY,
61130 Saint-Cyr-la-Rosière

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le

La Préfète.